



Plan Local d'Urbanisme

ANNEXE DU PLU N° 5

**PLAN et NOTE
RESEAU EAU POTABLE**

NOTE RELATIVE A LA SITUATION GENERALE DE L'ALIMENTATION EN EAU DE LA COMMUNE DE FONTENAY-SOUS-BOIS

La commune de Fontenay-sous-Bois est alimentée en eau par le réseau du Syndicat des Eaux d'Ile de France dont l'exploitation est confiée à Veolia Eau d'Ile de France.

Éléments statistiques en décembre 2014

- le territoire communal a une superficie de 548 ha ;
- la population était de 53 582 habitants ;
- le nombre des abonnés est de 7 304 ;
- la consommation de la commune a été, au cours de cette année, de 3 092 604 m³.

Situation géographique et topographique

La commune de Fontenay-sous-Bois est limitée au Nord par les communes de Montreuil et de Rosny, à l'Est par celles de Neuilly-Plaisance et Le Perreux, au Sud par les communes de Nogent-sur-Marne et le Bois de Vincennes (Paris 12^e) et à l'Ouest par la commune de Vincennes.

Son altitude est comprise entre les cotes 45 et 110 mètres. En conséquence, la commune de Fontenay-sous-Bois est alimentée en eau de 1^{ère} et de 2^{ème} élévation.

Nature et provenance de l'eau distribuée

L'eau distribuée dans la commune Fontenay-sous-Bois est de l'eau de Marne traitée pour répondre à la réglementation sanitaire au niveau de l'usine de potabilisation de Neuilly-sur-Marne/Noisy-le-Grand. Cette usine a produit en 2014 un volume moyen d'environ 257 000 m³/jour avec des pointes de 358 000 m³/jour. Sa capacité de production est de 600 000 m³/jour.

Une deuxième alimentation peut être assurée par de l'eau en provenance de l'usine de Choisy-le-Roi, qui a produit en 2014 un volume moyen d'environ 311 000 m³/jour, avec des pointes de 428 000 m³/jour. Sa capacité de production est de 600 000 m³/jour.

Composition du réseau

Réseau de 1^{ère} élévation :

La partie Sud-Ouest et Nord-Est de la commune, située à une cote d'altitude du terrain inférieure ou égale à 70 mètres environ, est alimentée en eau de 1^{ère} élévation provenant directement de l'usine de Neuilly-sur-Marne ou de l'usine de Choisy-le-Roi selon les circonstances d'exploitation.

L'eau pénètre sur cette portion de territoire communal par des conduites de diamètre 800 mm, 400 mm et 300 mm depuis Nogent-sur-Marne et Rosny-sous-Bois. Des canalisations dont les diamètres s'échelonnent de 200 mm à 40 mm de diamètre répartissent l'eau dans cette partie de la commune de Fontenay-sous-Bois.

La pression dans ce réseau est équilibrée par les réservoirs de 1^{ère} élévation de Montreuil, dont la capacité est de 185.000 m³ et le trop plein à la cote 124 m, qui sont alimentés par des feeders de 1500 mm et 1250 mm.

Lorsque ce réseau est alimenté depuis Choisy-le-Roi grâce à deux feeders de 1250 mm et 600 mm qui traversent la Seine à Charenton, la pression est équilibrée par des réservoirs implantés à Châtillon, dont la capacité est de 155.000 m³ et le trop plein à la cote 122 m.

Réseau de 2^{ème} élévation :

Les réservoirs de Montreuil, situés Boulevard de la Boissière, servent de bêche d'aspiration à une usine de surpression qui refoule en 2^{ème} élévation dans des feeders de 800 mm et 600 mm, ramifiés par des conduites de 500 mm et 400 mm qui alimentent les réservoirs de Romainville et Les Lilas.

De ces conduites principales, des canalisations de 400 mm et 300 mm en provenance de Montreuil alimentent la poche de 2^{ème} élévation de Fontenay-sous-Bois. Des conduites s'échelonnant du diamètre 300 mm à 40 mm répartissent l'eau sur cette partie de la commune de Fontenay-sous-Bois située à une altitude supérieure à 70 mètres.

La pression dans ce réseau est équilibrée par les réservoirs de Romainville d'une capacité de 5.000 m³ et dont le trop plein est à la cote 156 mètres.

Renforcement et extension du réseau

Dans le cadre des dispositions prévues par les articles 46 et 47 de la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains telles que modifiées par la loi n° 2003-590 du 2 juillet 2003 urbanisme et habitat, des participations aux frais d'extension et de renforcement du réseau public de distribution d'eau potable pourront être réclamées dans les conditions prévues par les articles L 332-11-1 et L 332-11-2 modifiés du Code de l'Urbanisme.

Par ailleurs, les évolutions prévues par le PLU ne doivent pas obérer les ouvrages indispensables du Syndicat des Eaux d'Ile de France assurant le service public de l'eau potable.

Réseaux primaires - Ouvrages généraux :

Actuellement, les réseaux sont suffisants pour couvrir les besoins de la commune de Fontenay-sous-Bois.

Réseaux secondaires et tertiaires :

Les renforcements de réseaux se feront au fur et à mesure du développement du programme de construction. Ils tiendront compte des capacités qui sont actuellement suffisantes pour assurer les besoins domestiques, industriels et commerciaux de la commune ainsi que la défense contre l'incendie.

Terrains hors voies publiques traversés par des canalisations de diamètre important

Des canalisations de 1250 mm, de 800 mm, de 500 mm et de 400 mm de diamètre traversent les parcelles figurant sur la liste ci-dessous et sur le plan au 1/5000^{ème}.

Liste des terrains hors voies publiques traversés par des canalisations d'eau de diamètre important

Adresse de la propriété	Références cadastrales
<u>Canalisation de 1250 mm de diamètre</u> Voies ferrées SNCF. Ligne de Paris à Mulhouse - P.K. 13,823 Avenue Victor Hugo et lieu-dit La Garenne	Section D n° 112, 111, 110, 108, 101, 105, 104, 99
<u>Canalisation de 800 mm de diamètre</u> Rue Roger Salengro Chemin du Champ Isardot 40 rue Roger Salengro	Section AO n° 384 et 374 Section AO n° 349 Section AO n° 387

<u>Canalisation de 500 mm de diamètre</u> 33 avenue de Lattre de Tassigny	Section I n° 545
<u>Canalisation de 400 mm de diamètre</u> - Avenue Victor Hugo et lieu-dit La Garenne Chemin du Champ Isardot	Section D n° 105, 104, 99, 96, 95 et 94 Section AO 356

Cette liste est donnée à titre d'information. Pour tous renseignements complémentaires, il convient de consulter Veolia Eau d'Ile de France – Tél. : 0969 369 900.

Juillet 2015